

AVENANT N° 1

A LA CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE N° .../... CONCLUE AVEC LA **COMMUNE/COMMUNAUTE DE COMMUNES DE** POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION - RD

Vu la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage n° ..., pour la réalisation de travaux d'aménagement sur la ... (RD ...) en traverse d'agglomération de (Commune) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de ... en date du ...

Vu la délibération du Conseil Communautaire de ... en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération de ... en date du ...

Article 1 - Modalités Financières

L'annexe n° 3 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage susvisée est modifiée comme suit :

Prestations	Montants Estimés	Dont à la charge	
		De ...	De la CeA
ANCIEN TOTAL + 2 % pour la révision des prix (convention)			
FRAIS SUPPLEMENTAIRES			
NOUVEAU TOTAL + 2 %			

La nouvelle annexe n° 3 « Enveloppe financière prévisionnelle » est jointe au présent avenant.

OU/ET

Article 2 : Programme des Travaux

Compte tenu des modifications dans le programme prévisionnel des travaux, la nouvelle annexe n°2, jointe au présent avenant, se substitue à l'annexe n°2-Programme des travaux figurant à la convention initiale de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage susvisée.

Article 3 : Divers

Les autres articles de la convention, non visés par le présent avenant, restent inchangés.

Fait en autant d'exemplaires que de **parties**.

A XX, le ...

**Pour le Conseil de la Collectivité
européenne d'Alsace**
Le Président

Le maître d'ouvrage désigné
La Commune/ Communauté de
Communes / d'Agglomération de [...]
Le Maire / Le Président

Frédéric BIERRY

[...]